



*Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec*

**Séance du
Conseil Municipal
Du 3 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 3 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
Jeudi 19 décembre 2024

Date d'affichage :
Jeudi 19 décembre 2024

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Delphine THUBERT
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE
Marie-odile KERDRAON
Isabelle QUERE

**Absents avant donné
procuration :**

Mandataires

mandataire de :

mandataire de :

mandataire de :

mandataire de :

Absent excusé :
**A été élu secrétaire de
séance :**

DELIBERATIONS DE LA SEANCE

- 1 - FINANCES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
 - 2 - FINANCES – SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE
 - 3 – AFFAIRES FONCIÈRES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE RUE ARMOR APPARTENANT A L'INDIVISION BIAN
- QUESTIONS DIVERSES



Séance du
Conseil Municipal
Du 3 janvier 2025

Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec

Envoyé en préfecture le 06/01/2025
Reçu en préfecture le 06/01/2025
Publié le
ID : 029-212900730-20250103-01091600007-DIE

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 3 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes	
1	1-1

Date de convocation :
Jeudi 19 décembre 2024

Date d'affichage :
Jeudi 19 décembre 2024

Étaient présents :
Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Delphine THUBERT
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE
Isabelle QUERE

Absents avant donné

procuration :
Guy PRIGENT
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Isabelle QUERE
Marie-odile KERDRAON

Mandataires

Philippe PORHEL
mandataire de :
Guy PRIGENT

Frédéric JACOB
mandataire de :
Véronique LEON

Danielle MICHEL
mandataire de :
Mélanie LE JEUNE

André JEZEQUEL
mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Jean BORGNE
mandataire de :
Isabelle QUERE

Absent excusé :
A été élu secrétaire de
séance :
Philippe PORHEL

DELIBERATION N° - 1

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'opération relative à la construction d'une Maison de Santé, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016-360 relatif aux marchés publics et, aux articles L.2123-1 et suivants et, R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune sur « Bretagne.marchéspublics.com », le 30/09/2024, avec parution dans Le Télégramme et l'Ouest France le 02/10/2024. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 7 novembre 2024 à midi.

Le premier magistrat précise que les critères de jugement des offres prévus dans le règlement de la consultation étaient le prix des prestations (60% de la note) et la valeur technique et le délai d'exécution (40% de la note).

Bernard LE PORS indique que la commission communale des marchés s'est réunie le 8 novembre 2024 pour procéder à l'ouverture des plis et contrôler l'ensemble des propositions. Une première analyse des offres suivant les critères d'attribution susdits a été réalisée. Il ajoute qu'à la suite de cette première analyse, les propositions ont été étudiées par le cabinet d'architecture en charge de la maîtrise d'œuvre et, que le rapport d'analyse des offres a été examiné par la commission communale des marchés, le 13/12/2024. Ladite commission propose à l'unanimité, au conseil, de retenir les candidatures suivantes pour chacun des lots :

Lots		Entreprises attributaires	Montant HT de l'attribution	Commentaires
1	Terrassement - VRD	LAGADEC TP	146 957.56	Hors option
2	Gros Œuvre	COBA	113 443.96	
3	Charpente, ossature bois paille	AKABOIS	137 374.62	
4	Couverture	UDOC	146 137.07	
5	Menuiseries extérieures	RAUB	52 162.00	
6	Menuiseries intérieures	LAROCHE	46 533.55	
7	Cloisons sèches	LAPOUS	92 200.65	
8	Revêtements de sols	GORDET	27 446.07	
9	Peintures	QUEVAREC	12 900.00	
10	Chauffage, ventilation, plomberie	MOYSAN ENERGIE	46 865.69	
11	Electricité	LAUTECH	35 525.77	
TOTAL HT			857 547.59	

Vu l'avis de la commission communale des marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par : 19 voix POUR (unanimité)

D'ATTRIBUER les marchés pour les différents lots, comme proposé par la commission communale des marchés, aux entreprises et aux prix indiqués dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER le Maire à signer les actes d'engagement, toutes les pièces de marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

DE PRECISER que les crédits seront prévus au budget annexe « maison de santé » 2024, 2025 et suivants.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Bernard L.E. PORS



**Séance du
Conseil Municipal
Du 3 janvier 2025**

**Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec**

Envoyé en préfecture le 06/01/2025
Reçu en préfecture le 06/01/2025
Publié le
ID : 029-212902738-20250103-0203052025-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 3 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes	
7	7-10

Date de convocation :
Jeudi 19 décembre 2024

Date d'affichage :
Jeudi 19 décembre 2024

Étaient présents :
Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Delphine THUBERT
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE
Isabelle QUERE

Absents avant donné

procuration :
Guy PRIGENT
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Isabelle QUERE
Marie-odile KERDRAON

Mandataires

Philippe PORHEL
mandataire de :
Guy PRIGENT

Frédéric JACOB
mandataire de :
Véronique LEON

Danielle MICHEL
mandataire de :
Mélanie LE JEUNE

André JEZEQUEL
mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Jean BORGNE
mandataire de :
Isabelle QUERE

Absent excusé :

A été élu secrétaire de

séance :
Philippe PORHEL

DELIBERATION N° - 2

OBJET : FINANCES – SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Santec tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don d'un montant de 1 euros par habitant soit 2515 €, à la Protection civile, 14, rue Scandicci 93500 Pantin – France.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par : 19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DE VERSER un don de 2515 € à la Protection civile en solidarité avec la population de Mayotte.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Séance du
Conseil Municipal
Du 3 janvier 2025

Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec

Envoyé en préfecture le 06/01/2025
Reçu en préfecture le 06/01/2025
Publié le
ID : 029-212902738-20250103-0303012025-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 3 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes

3 | 3-1

Date de convocation :
Jeudi 19 décembre 2024

Date d'affichage :
Jeudi 19 décembre 2024

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Delphine THUBERT
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE
Isabelle QUERE

Absents avant donné

procuration :

Guy PRIGENT
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Isabelle QUERE
Marie-odile KERDRAON

Mandataires

Philippe PORHEL
mandataire de :
Guy PRIGENT

Frédéric JACOB
mandataire de :
Véronique LEON

Danielle MICHEL
mandataire de :
Mélanie LE JEUNE

André JEZEQUEL
mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Jean BORGNE
mandataire de :
Isabelle QUERE

Absent excusé :

A été élu secrétaire de

séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°3

OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE RUE ARMOR APPARTENANT A L'INDIVISION BIAN

Vu l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée, qu'il serait souhaitable de faire l'acquisition d'une emprise d'une superficie de 35 m² (identifiée sur le plan de procès-verbal par une teinte jaune) jouxtant les parcelles AD n°s 217 et 231, propriétés de l'indivision BIAN. Le but de cette acquisition étant de sécuriser la sortie d'une future zone aménageable dans le secteur.

Il indique que les propriétaires, indivision BIAN sont d'accord de céder à la commune ce terrain d'une contenance de 35 m², au prix de 25 euros le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par : 19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER l'acquisition par la commune de SANTEC, d'une emprise d'une superficie de 35 m², appartenant à l'indivision BIAN, rue Armor, au prix de 25 euros le m².

DE DONNER POUVOIR au Maire de choisir un notaire pour dresser l'acte correspondant.

DE DIRE que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ladite transaction.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'article 2112, opération 17, à l'exercice correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**